

Compte rendu du 1^{er} conseil d'école du

Jeudi, 5 novembre 2015

Présents : Mmes. DAUNAY et ZBITAK M. (conseillères municipales chargées des affaires scolaires), Mmes. BRIN, DAUDE, RUFFIER DES AIMES et RUFFIER LANCHE (représentantes des parents d'élèves), M. BRUN (D.D.E.N.), Mme. ROUILLE, Mrs. MARTIN et ARAND (les enseignants), Mmes. HERARD et ZBITAK A. (responsables du périscolaire), Mme. LE BARBIER (A.T.S.E.M.)

Absents : Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale (excusé), Monsieur le Maire ou son représentant

Président : Monsieur ARAND (directeur)

Secrétaire : Madame ROUILLE (adjointe)

Début de séance : 20h00

I) Installation du conseil d'école

Suite aux élections des parents d'élèves du vendredi 9 octobre 2015, le conseil d'école compte quatre nouvelles parentes élues : Mesdames Patricia RUFFIER LANCHE et Danyla BRIN en tant que titulaires, ainsi que Mesdames Sabrina RUFFIER DES AIMES et Doris DAUDE en tant que suppléantes. L'équipe enseignante comprenant trois membres cette année, seuls Mme. ROUILLE et M. ARAND participent aux divers votes, tout comme les parents d'élèves titulaires, ainsi que le maire (ou son représentant), une des conseillères municipales en charge des affaires scolaires et le délégué départemental de l'éducation nationale.

II) Règlement intérieur

A partir du nouveau règlement départemental de la Savoie, un nouveau règlement intérieur entrera en vigueur, suite à son adoption par le conseil d'école. Lecture du nouveau règlement accompagné de la charte internet.

Nouveautés : recours à l'appareil photos personnel des élèves interdit lors de sorties scolaires, dans le cadre du respect du droit à l'image (seul l'appareil photo de l'école sera toléré). Cette nouveauté sera également rajoutée à la « charte du parent accompagnateur », déjà en vigueur au sein de l'école lors de sorties scolaires.

A ce règlement ce joint également la « charte départementale d'utilisation de l'internet à l'école » qui sera également signée par les élèves et leurs parents.

Résultats du vote du règlement intérieur : 0 abstention, 0 voix contre, 8 voix pour.

Le conseil d'école adopte donc ce nouveau règlement !

III) Nouveautés de l'année scolaire 2015 – 2016

1) Les nouveaux programmes de l'école maternelle

Dans le cadre de la « refondation de l'école de la République », de nouveaux programmes à l'école maternelle sont en vigueur dès cette rentrée. Principaux changements : les trois années de maternelle forment un même cycle : celui des apprentissages premiers (cycle I) ; place importante accordée : au langage, aux situations problèmes, à l'entraînement et au réinvestissement de notions, aux outils numériques (ordinateurs, tablettes) ; travail essentiellement sous la forme de jeux (manipulations).

2) L'Enseignement Moral et Civique – la charte de la laïcité

Depuis cette rentrée, l'Enseignement Moral et Civique remplace l'Instruction Civique et Morale et concerne tous les élèves du CP à la terminale. Il se recentre en particulier autour de la laïcité et se pratique essentiellement sous la forme de débats philosophiques.

Depuis 2013, une charte de la laïcité est en vigueur dans les établissements scolaires. Rappel de ses axes principaux. Cette charte sera signée par tous les parents de l'école, ainsi que par les élèves (travail en E.M.C. autour d'une charte adaptée à leurs niveaux).

3) Les évaluations nationales en CE2

En vue du changement de l'organisation des cycles à l'école élémentaire à la rentrée prochaine (passage du CE2 au cycle II), mise en place dès cette année d'évaluations diagnostiques en CE2.

Pour compléter ses propres évaluations diagnostiques, M. ARAND a recouru à l'évaluation proposée par la D.S.D.E.N. de Savoie. Résultats très satisfaisant dans l'ensemble à l'exception de quelques notions qui seront approfondies tout au long de l'année (technique opératoire de la soustraction et problèmes de partage en mathématiques ; la correspondance de sons en français).

4) Un blog sécurisé pour l'école

En vue de faciliter les relations école-familles, création d'un blog par classe annuel pour l'ensemble de l'école. Le code d'accès sera communiqué à tous les parents d'élèves dans jours à venir, dans le but de préserver le respect du droit à l'image, renseigné en début d'année.

5) Organisation de l'école

- Effectif de l'école : 18 élèves en PS-MS-GS-CP ; 22 élèves en CE1-CE2-CM1-CM2
- Regroupement des deux classes dans le même bâtiment.
- Décloisonnement des CE1 avec les GS-CP au moment des séances de Découverte du Monde les après-midis. Tous les vendredis après-midis : séances d'arts visuels de la GS au CM2.
- Echange de service : éducation musicale assuré par M. ARAND en PS-MS-GS-CP ; histoire des arts assuré par Mme. ROUILLE.

IV) La sécurité au sein de l'établissement

- Renforcement du plan Vigipirate : pendant le temps scolaire, toutes les portes extérieures sont fermées à clef. Pour accéder à l'établissement durant ces horaires, sonner à l'arrière du bâtiment de maternelle, par la rue « Les hauts du CREY ».

- Présentation du Plan Particulier de Mise en Sureté (P.P.M.S.) et du Document Unique d'Evaluation des Risques (D.U.E.R.) : rappels des risques naturels présents à CHAMPAGNY-EN-VANOISE ainsi que des conduites à tenir en cas d'incidents (ne pas venir chercher les enfants à l'école, élèves pris en charge par l'équipe enseignante, ...). Trois exercices d'alertes auront lieu cette année, à raison d'un par trimestre. Si possible, l'un d'eux se fera en étroite collaboration avec le centre de secours de CHAMPAGNY-EN-VANOISE.

V) Projet d'école

1) Présentation

Projet d'école axé cette année sur l'art : l'école et les métiers d'autrefois ; l'agriculture, l'architecture, l'urbanisme, la peinture, la danse et la musique à travers les âges ; le théâtre. Ce choix réside en partie par l'éloignement de CHAMPAGNY-EN-VANOISE de lieux culturels, tels que les musées, les théâtres. Les différentes sorties sur le terrain permettant ainsi une meilleure compréhension des notions étudiées en classe. Des intervenants extérieurs apporteront également, occasionnellement, une aide supplémentaire à la bonne réalisation de notre projet.

Si l'art occupe une place centrale cette année, il ne faudrait pas non plus oublier les enseignements généraux. En effet, M. ARAND relève de manière générale des obstacles à la compréhension de consignes et de textes, suite aux évaluations de rentrée en CE/CM. Les tracés en géométrie nécessitant également un entraînement plus approfondi.

En lien également avec les nouveaux programmes : recours aux Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.) de manière fréquente.

2) Application

Pour illustrer le volet artistique du projet d'école, des sorties sur le terrain sont organisées tout au long de l'année et viennent compléter les enseignements, à raison d'une par période.

En première période : visite de l'écomusée de Grésy-sur-Isère, pour achever le travail sur l'école et les métiers d'autrefois en cycle 2 et illustrer l'évolution de l'agriculture de l'Antiquité à nos jours pour les élèves de cycle 3 (en lien avec les programmes d'histoire et d'histoire de l'art).

En deuxième période (à venir) : visite de Chambéry. Les élèves de M. ARAND visiteront le château de Chambéry et étudieront l'architecture et l'urbanisme de la ville à travers les différentes époques (en lien avec le Moyen-Âge et les temps modernes étudiés avant et après Noël). Les élèves de Mme. ROUILLE et M. MARTIN découvriront la ville de manière plus ludique, sous la forme de jeux de piste et de chasse aux trésors, en lien également avec le repérage dans l'espace, ainsi qu'aux travers de la littérature de jeunesse. Intervention également d'une professeure de danse qui viendra proposer, à raison de cinq séances, différentes danses traditionnelles et modernes.

En ce qui concerne les T.I.C. : fréquentes recherches informatiques, élaboration de traitements de textes, séances menées à l'aide du vidéoprojecteur et/ou du tableau interactif, travail de remédiation sur des applications telles que Calcul@tice. Tous les vendredis après-midis, réunification des deux classes en art visuel (pratique artistique pour les uns et création d'une fiche d'identité de l'artiste pour les autres).

VI) Activités physiques et sportives

1) Bilan des activités déjà réalisées

- En éducation physique et sportive, le mois de septembre s'est résumé à des séances d'athlétisme au stade de CHAMPAGNY-EN-VANOISE (courses, sauts, lancers) pour les élèves du CP au CM2, en vue de la rencontre cantonale d'athlétisme du lundi 5 octobre à BOZEL (bilan : de bonnes performances en courses, mais les sauts devront être d'avantage travaillés).
- Tous les élèves de l'école ont également participé aux « Virades scolaires » le vendredi 25 septembre à BOZEL, en donnant leur souffle au profit des « Virades de l'espoir » qui viennent en aide aux enfants atteints de mucoviscidose. Cette année, les élèves de CHAMPAGNY-EN-VANOISE ont participé à une séance de zumba et ont décoré une lettre composant la banderole des virades.

Ces deux activités seront reconduites l'année prochaine.

2) Activités à venir

- A cette période, en plus des cours de danse, un cycle de patinage à la patinoire de COURCHEVEL est organisé, à raison de cinq séances d'une heure.
- Au retour des vacances de Noël, six séances de ski de fond à raison d'une demi-journée par semaine, accompagnées de six séances de ski alpin (les mardis, jeudis et vendredis matins), la semaine précédant les vacances d'hiver et la semaine suivant la fin de ces vacances.
- En dernière période, cycle natation (nombre de séances à définir).

Tous les parents agréés en : patinage, natation, ski de fond et ski alpin, ont été automatiquement reconduits dans leur fonction après revalidation de leur agrément par l'inspection académique.

L'équipe enseignante souligne une carence en parents agréés « ski alpin ». Les parents désirant passer cet agréments peuvent déjà se faire connaître et seront avertis lors d'une prochaine session.

VII) Activités pédagogiques complémentaire

Souhait de l'équipe enseignante de placer certaines heures d'A.P.C. pendant la pause méridienne, à raison de 30 min les mardis et/ou jeudis de 11h45 à 12h15. Questionnement du placement : 45 min le vendredi, après la classe le mardi et vendredi pendant le temps des TAP

M. ARAND souhaite également faire de ses heures d'A.P.C. des temps de méthodologie et d'approfondissement en classe complète tout au long de la troisième période (discussion, quant à l'organisation des T.A.P., en cours avec la Communauté de Communes).

VIII) Organisation de la pause méridienne

Les parents d'élèves ont alerté le directeur avant les vacances de la Toussaint au sujet de problèmes de disciplines présents au moment de la pause méridienne (cantine située à l'extérieur de l'établissement et jardin attenant trop exigüe pour une surveillance sécurisée). Certains élèves refuseraient même, compte tenu de l'organisation de la cantine, de la côtoyer. Depuis lundi 2 novembre, le directeur, en concertation avec l'équipe du périscolaire a souhaité le retour des élèves dans la cour d'école dès la fin du repas (locaux plus adaptés en terme de sécurité et de surveillance). Mme. LE BARBIER soutien cette démarche et souligne une meilleure gestion de la sieste en maternelle (retour des élèves plus tôt à l'école).

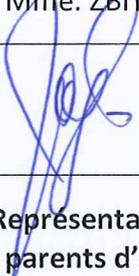
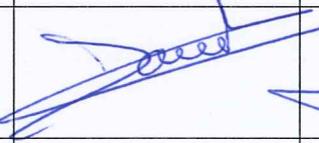
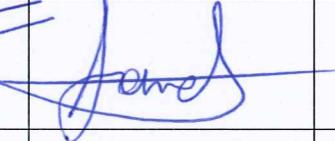
Pour mettre fin au problème de comportement de certains élèves, mise en place des « croix de comportement » à la cantine. Au bout de trois croix attribuées à un élève en moins d'une semaine, convocation des parents auprès de la mairie (possibilité d'exclusion). M. ARAND rappelle l'importance de la pause méridienne dans la journée d'un élève, tout en respectant le personnel communal en charge de ce temps et des règles fondamentales de vie en société (politesse, langage adapté vis-à-vis des adultes et des autres élèves).

IX) Questions et informations diverses

- Cérémonie du 11 novembre 2015 à 11h00 au monument aux morts (lecture par les élèves de lettres de Poilus, sur la bataille de Champagne de 1915 et interprétation de la Marseillaise).

Levée de séance : 21h35

Emargement :

M. le Maire (ou son représentant)	Conseillère municipale en charge des affaires scolaires	Conseillère municipale en charge des affaires scolaires	D.D.E.N.	Représentante des parents d'élèves
M. RUFFIER LANCHE	Mme. DAUNAY	Mme. ZBITAK M.	M. BRUN	Mme. RUFFIER LANCHE
				
Représentante des parents d'élèves	Représentante des parents d'élèves	Représentante des parents d'élèves	Directeur	Adjointe
Mme. BRIN	Mme. RUFFIER DES AIMES	Mme. DAUDE	M. ARAND	Mme. ROUILLE
				
Adjoint	A.T.S.E.M. (invitée)	Responsable périscolaire (invitée)	Responsable périscolaire (invitée)	
M. MARTIN	Mme. LE BARBIER	Mme. HERARD	Mme. ZBITAK A.	
	